



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-088 / 3-3-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Absents : B. GATTAZ, N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER : Passation d'un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans avec la société Un Toit pour Tous pour l'immeuble situé 23 rue Victor Mollard

Rapporteur : Martine CHASSON

EXPOSE : La commune a confié en 1994 par bail à 25 ans à l'association ALDV la réhabilitation et l'amélioration d'un immeuble d'habitation comportant 9 logements, au 23 Rue Mollard, puis cette association s'est désistée au profit de l'association Un Toit pour Tous. Le 1^{er} octobre 2018, le bail à réhabilitation a pris fin et un bail précaire a été signé entre la commune et Un Toit pour tous.

Un accord a été conclu avec la société Un Toit pour Tous pour lui confier un bail à réhabilitation de 55 ans, moyennant un loyer capitalisé de 400 000 € payable en 10 annuités de 40 000 €. La première annuité sera versée le jour de la signature du bail.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme, Qualité de la Vie en date du 16 juin 2022,

.../...

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 11 avril 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de passation de bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans, pour un montant de 400 000 €, avec la société Un Toit pour Tous pour l'immeuble situé 23 Rue Victor Mollard,
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1^{er} Adjoint au Maire à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT